

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2676

présenté par  
Mme Cathala

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	810 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	810 000	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
<b>TOTAUX</b>	810 000	810 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à ce que la totalité du budget annuel du CIDFF 95, soit 1,2 million d'euros, soit couvert par une dotation du ministère de la Justice, alors que celle-ci en représente un tiers aujourd'hui.

La situation du CIDFF 95 est représentative de ce que connaissent les associations d'aide aux victimes, qui dépendent aujourd'hui de financeurs multiples (État, collectivités, opérateurs), ce qui fragilise la projection d'actions sur une trajectoire pluriannuelle.

En conséquence, pour y remédier, le présent amendement abonde l'action 3 Aide aux victimes du programme 101 Accès au droit et à la justice, de 810 000 euros en AE et CP, et ponctionne 810 000 euros en AE et CP sur l'action 1 Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice du programme Administration pénitentiaire, dotée de 3,4 milliards d'euros.